



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
séance du Lundi 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, huit avril à dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-sept mars 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Christine ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

N°2024-04-25

7.1.3

Vote du Budget primitif 2024 - Budget Annexe Lotissement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2024 du budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **ADOpte** le budget qui se présente sur équilibre pour la section Investissement et en équilibre pour la section fonctionnement :

BUDGET LOTISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	21 641.17 €	122 481.16 €
Recettes	53 288.62 €	122 481.16 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS